



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 25 février 2021

Membres en exercice : 5
Présents : 4
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
09/02/2021

Délibération n° B 2021-12

Nouveau centre d'incendie et de secours du PLATEAU de NOZEROY : transfert de propriété du terrain : autorisation de signature à donner à la première Vice-Présidente pour signer l'acte administratif et au Président pour le recevoir

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS ; Messieurs Cyrille BRERO, Christian BUCHOT, Jean-Daniel MAIRE.

Etait excusé : Monsieur Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010 relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le SDIS en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2011-26 du 28 octobre 2011 relative au point sur le programme pluriannuel de reconstruction/réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ; point de situation sur le transfert des services logistiques ; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-14 du 28 juin 2016 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-09 du 19 mars 2019 relative au programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS : validation de la construction du CIS du PLATEAU DE NOZEROY et du CIS LE LIZON (SAINT LUPICIN) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-25 du 26 juin 2019 relative à la subvention d'investissement du Département pour la construction de deux nouvelles casernes : LE LIZON et PLATEAU DE NOZEROY ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-24 du 26 juin 2020 relative à l'approbation des APD pour les CIS LE LIZON et NOZEROY ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-32 du 13 novembre 2020 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2020-34 du 13 novembre 2020 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

L'article L 1424-12 du CGCT dispose que « le service départemental d'incendie et de secours construit, acquiert ou loue les biens nécessaires à son fonctionnement ».

L'emprise foncière retenue pour la reconstruction du CIS de PLATEAU de NOZEROY, propriété de la communauté de NOZEROY, se compose d'une parcelle d'une surface totale de 21 ares et 71 centiares.

Considérant la possibilité pour les établissements publics de rédiger un acte administratif pour l'acquisition ou la vente d'un bien, **il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de :**

- valider l'acquisition au prix d'un euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZH n° 195 d'une superficie de 21a 71ca située sur la commune de NOZEROY et lui appartenant,
- valider l'acquisition par un acte rédigé en la forme administrative, conformément au document joint,
- m'autoriser à recevoir l'acte administratif et à effectuer les formalités de publicité foncière afférentes,
- autoriser Mme Natacha BOURGEOIS, première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS, à signer le document.

DECISION N° B 2021-12 DU 25 FEVRIER 2021

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- valide l'acquisition au prix d'un euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZH n° 195 d'une superficie de 21a 71ca située sur la commune de NOZEROY et lui appartenant,
- valide l'acquisition par un acte rédigé en la forme administrative, conformément au document joint,
- autorise le Président à recevoir l'acte administratif et à effectuer les formalités de publicité foncière afférentes,
- autorise Mme Natacha BOURGEOIS, première Vice-Présidente du Conseil d'Administration du SDIS, à signer le document.

Le projet d'acte administratif est joint à la délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le **12 MARS 2021**
Affiché le **12 MARS 2021**
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 1^{er} trimestre 2021

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT